



## Charte Entreprises & Quartiers

**Pierre-Henry MACCIONI** préfet de la région Haute Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a présidé et signé les premières conventions départementales de la charte entreprises et quartiers, avec cinq entreprises partenaires, jeudi 29 janvier 2015 en préfecture.

L'accès à l'emploi et le développement économique est au cœur des nouveaux contrats de ville 2015-2020 signés entre l'État, les collectivités territoriales et les différents partenaires locaux de la politique de la ville.

Les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville sont confrontés à des situations économiques et sociales dégradées : le taux de chômage dans les anciens « zones urbaines sensibles » est de plus de 23 %, soit deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale.

*Lever les freins à l'embauche, améliorer les parcours d'insertion et faciliter l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville* sont les objectifs communs de l'État et des entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociétale.

Le ministère de la ville a signé avec une cinquantaine d'entreprises la charte « entreprises et quartiers ». Par cette charte, les entreprises s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion. Cette charte est, par la suite déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise.





## Les principaux engagements des entreprises signataires

pour les 5 ans à venir

### EIFFAGE Construction

- le développement des clauses d'insertion bénéficiant entre autre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique (QPV) de la ville dans les marchés publics ou privés

### ADECCO

- participation à des projets en lien avec les structures locales emploi et insertion via le dispositif « 100 chances 100 emplois » qui concerne principalement des jeunes des QPV.

### La POSTE

- interventions en direction des élèves des 28 quartiers prioritaires en matière d'éducation et d'orientation scolaire  
- participation du groupe la Poste aux dispositifs emplois d'avenir et des contrats en alternance qui prennent en compte en particulier les jeunes des QPV quant aux objectifs.

### ORANGE

- partenariat actif à l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) : 10 cadres d'Orange qui s'engageront comme parrains des jeunes diplômés issus des QPV (Bac+4) en recherche d'emploi.  
- mécénat de compétence auprès de l'association « Énergie jeune » qui a pour mission la prévention du décrochage scolaire dans les collèges d'éducation prioritaire.

### SNCF

- parrainage des jeunes avec la Mission Locale de Rouen  
- partenariat avec la justice (SPIP et PJJ) à travers les travaux d'intérêt général, les stages de citoyenneté.

